

Suivi des captures de saumon



Bilan de de la saison 2016

Tél : 05 59 84 98 50

Fax : 05 59 84 98 54

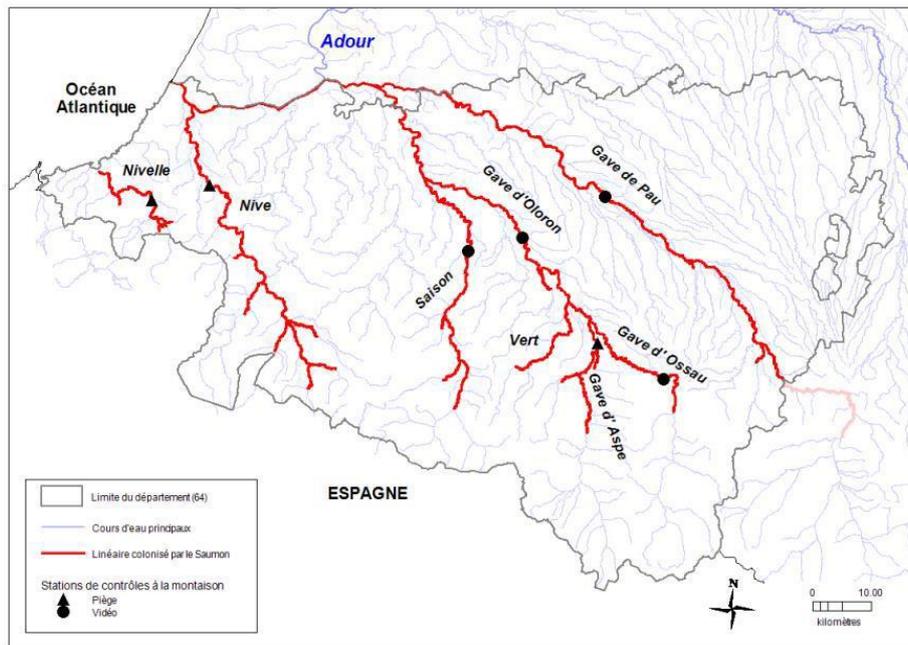
✉ : info@federatiopeche64.fr



Bilan de la saison 2016

STOCK MIGRANT

Des stations de contrôles à la migration (piégeage ou comptage vidéos) permettent d'estimer ou de comptabiliser les stocks présents sur les bassins de la Nivelle, de la Nive, du Saison, du gave d'Oloron (et affluents : gave d'Aspe et Ossau) et du gave de Pau (cf. carte ci-dessous). L'association Migradour assure l'acquisition et le traitement statistique des données.



Selon le tableau ci-après, il apparaît que 2016 est bien en deçà de ce qui a pu être observé l'an passé sur les axes gave d'Oloron, Saison et gave de Pau. Cette observation n'est pas localisée. Les autres cours d'eau français (axe Garonne-Dordogne, côtiers bretons) ainsi que les « rios » des Asturies ont également connu des remontées inférieures à ce qui a été observé l'an dernier. La saison 2016 semble ainsi se ranger dans la moyenne observée ces dernières années, alors que l'on aurait pu craindre pire étant donné les résultats des inventaires en juvéniles (effet des crues 2013 puis 2014).

Cours d'eau	Type de contrôle	Effectifs de saumons contrôlés						
		2010	2011	2012	2013	2014	2015**	2016**
Nivelle	Piégeage (2 stations : Uxondoa et Olha)	162	65	/	89	65	/	/
Nive	Piégeage (2 stations : Chopolo et Halsou)	263	171	171	124	128	/	/
Saison	Vidéo (1 station : Charritte)	263	471	433	121	365	957	330
Gave de Pau	Vidéo (1 station : Artix)	350	422	374	343	425	811	374
Gave d'Oloron	Vidéo (1 station : Masseys)	/	1725	1263	1088	1445	2329	1326
Gave d'Ossau	Vidéo (1 station : Saint-Cricq*)	331	242	166	827	475	/	/
Gave d'Aspe	Piégeage (1 station : Soeix)	/	200	195	121	209	/	/

La station de Chéraute a été remplacée début 2015 par celle de Charritte.

« / » pas de comptage (acquisition en cours ou travaux sur ouvrage cette année-là)

*La station de St-Cricq ne permet pas un comptage des saumons atlantiques, seuls les « Grands Salmonidés (Truite de Mer et saumons atlantiques) sont identifiables.

** Données au 31/12/2015 et au 13/11/2016

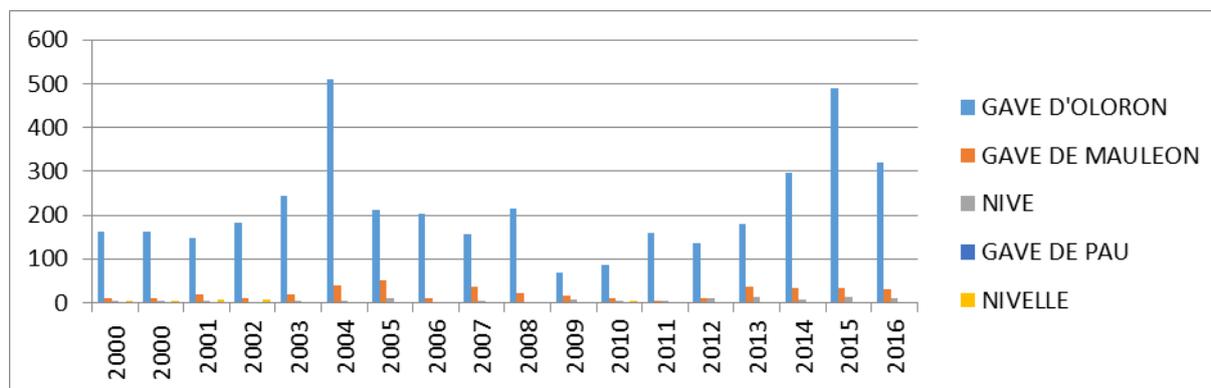
CAPTURES REALISEES

Total des captures et évolution

Sur l'ensemble de la saison de pêche 2016 sur les cours d'eau autorisés, **361 saumons** ont été déclarés selon la répartition ci-dessous :

Cours d'eau	Nombre de saumons déclarés
Nive	8
Gave d'Oloron	316
Saison	36
Gave de Pau	1
Total	361

Ainsi, au cours de cette saison, plus de 88% des saumons ont été capturés sur le gave d'Oloron, une proportion qui se situe légèrement au-dessus de la moyenne observée ces quinze dernières années :

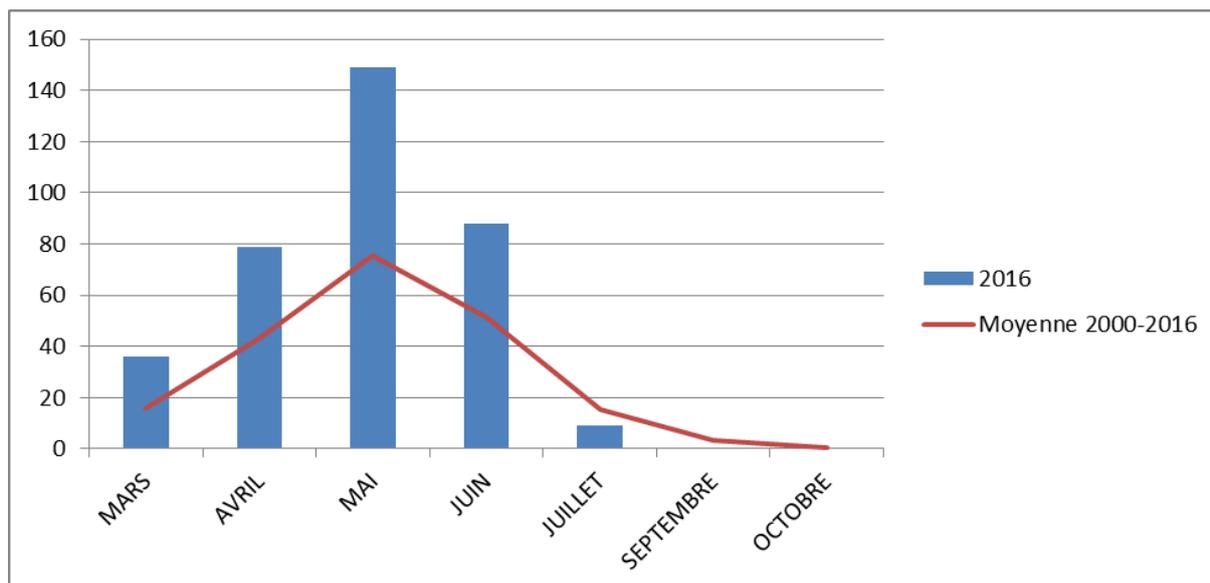


Au regard du graphique ci-dessus, il convient d'observer que la saison 2016 est la troisième meilleure (en nombre de capture) depuis 2000.

Répartition des captures selon la période

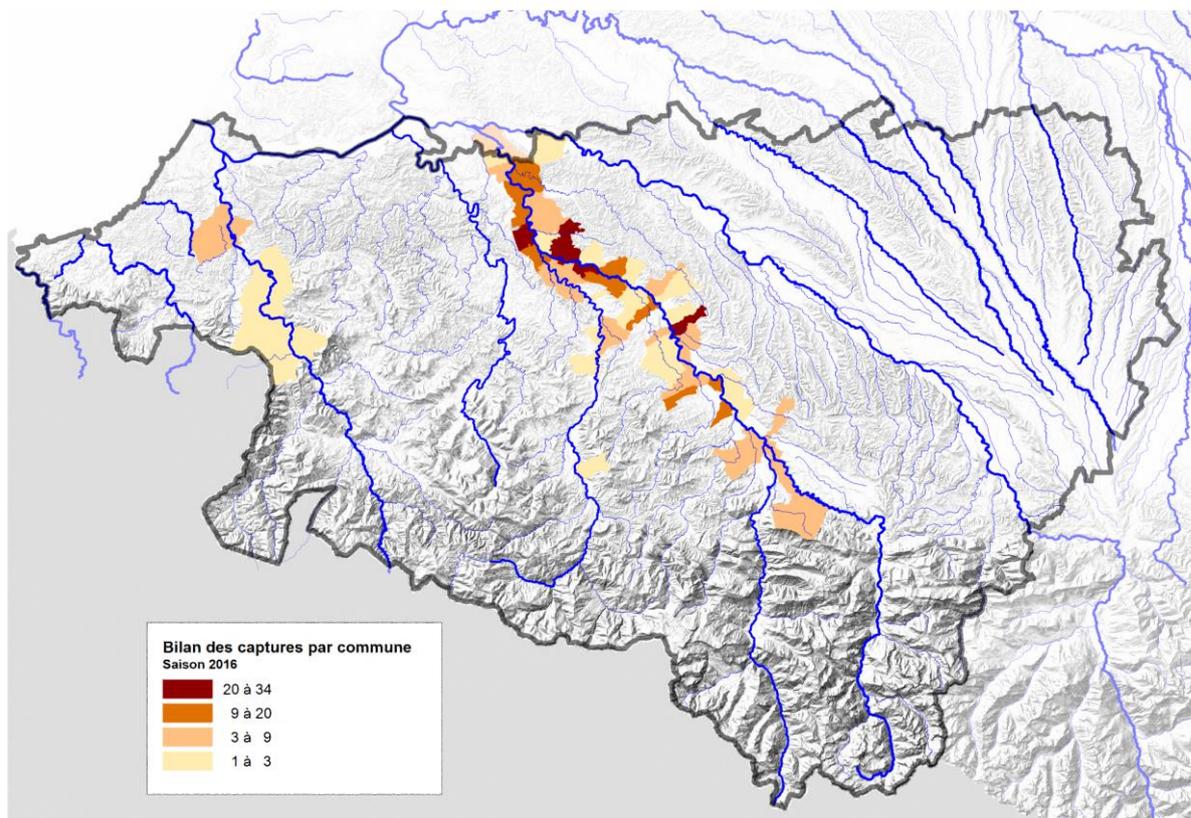
En matière de répartition mensuelle des captures, un « boom » a été observé au mois de mai, comme chaque année, si l'on compare à la moyenne des quinze dernières années (cf. graphique ci-après).

Globalement le total des captures a toujours été supérieur à la moyenne observée, quel que soit le mois, sauf en fin de saison où les déclarations ont été proches de celles des dernières années.



Répartition des captures selon les lieux

Compte tenu du peu de poissons capturés sur la Nive, le gave de Pau voire le Saison, il est difficile d'interpréter la répartition des captures par communes cartographiée ci-dessous. La situation est différente pour le gave d'Oloron et l'on peut remarquer une assez bonne répartition des captures tout au long de l'axe avec une concentration toutefois sur la zone située entre Saint-Dos et Sauveterre-de-Béarn (particulièrement sur les communes d'Auterrive ou Abitain) ainsi qu'autour de Navarrenx. Ainsi, sur ces linéaires, près de 48% des poissons capturés durant la saison 2016 ont été déclarés !



Typologie des poissons capturés

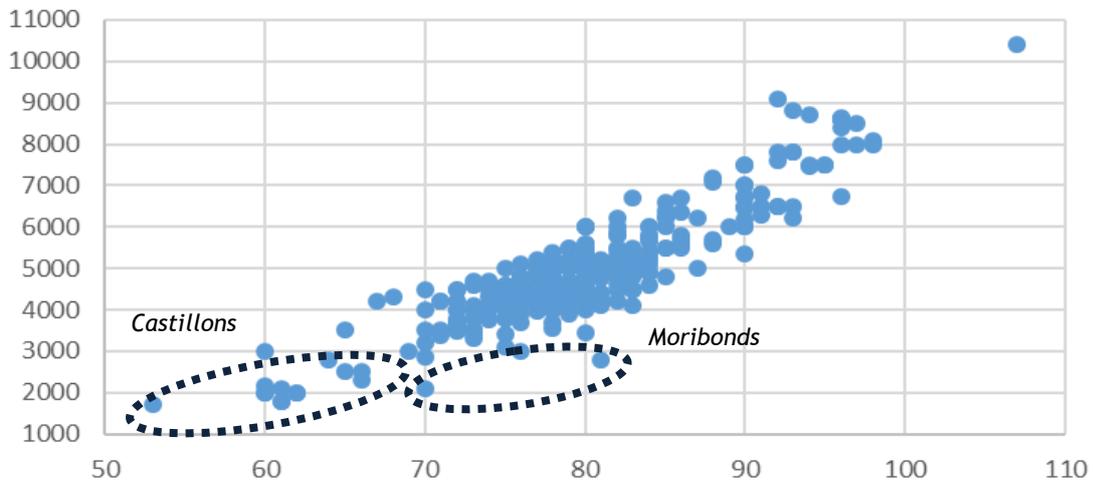
Sans grands changements par rapport aux années précédentes, la majeure partie des poissons capturés sont des « plusieurs hivers de mer » : **la taille moyenne est ainsi de 80 cm pour un poids moyen évalué à 5,1 kg.**

Le plus gros saumon capturé cette année accusait un poids de 10kg et mesurait 107cm. Il s'agissait également du plus « grand » saumon. A noter par ailleurs, que plusieurs saumons de plus de 7kg ont été capturés, contrairement à l'an dernier. Il peut s'agir de saumons issus de la cohorte de l'an dernier.

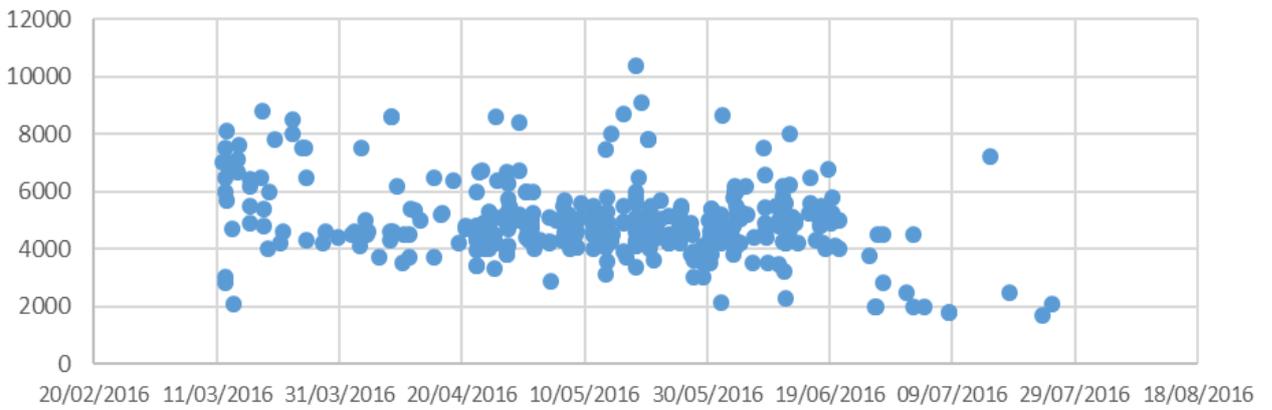
L'analyse des écailles par le CNICS (ONEMA) n'est pas encore achevée. Toutefois, il est à noter que la part de « castillons » capturés (au regard des comparatifs taille/poids) semble similaire aux années précédentes soit environ 6%.

Quelques moribonds ont également été capturés et conservés en début d'année. La proportion reste très négligeable.

Répartition des captures selon la taille (en cm) et le poids (en g)



Répartition des captures selon le poids et la date

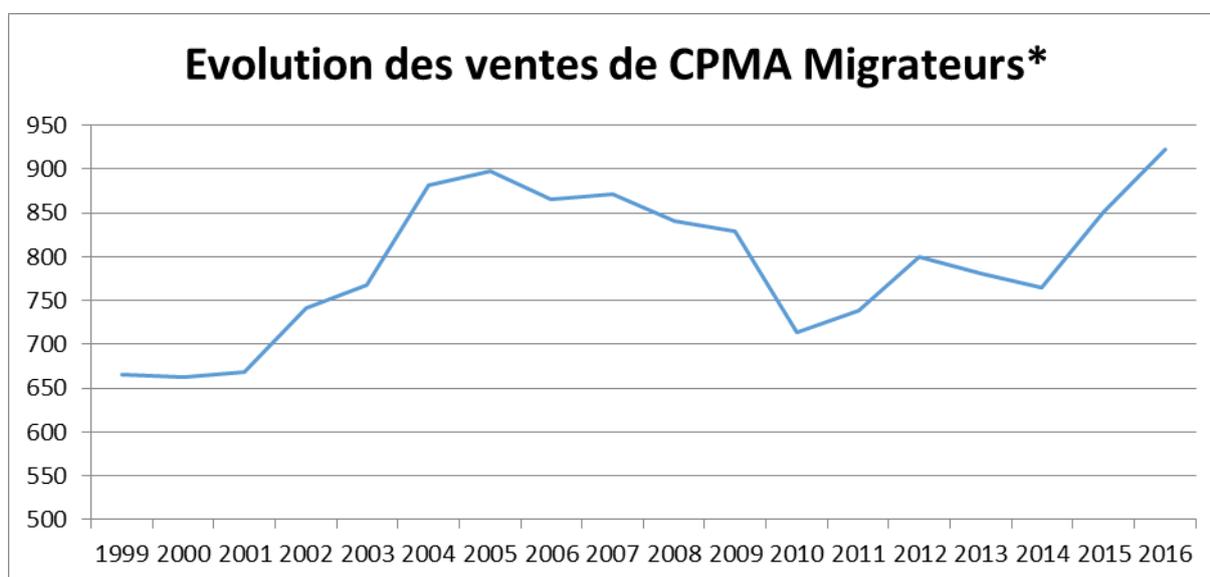


EFFORT DE PECHE

Effectifs de pêcheurs

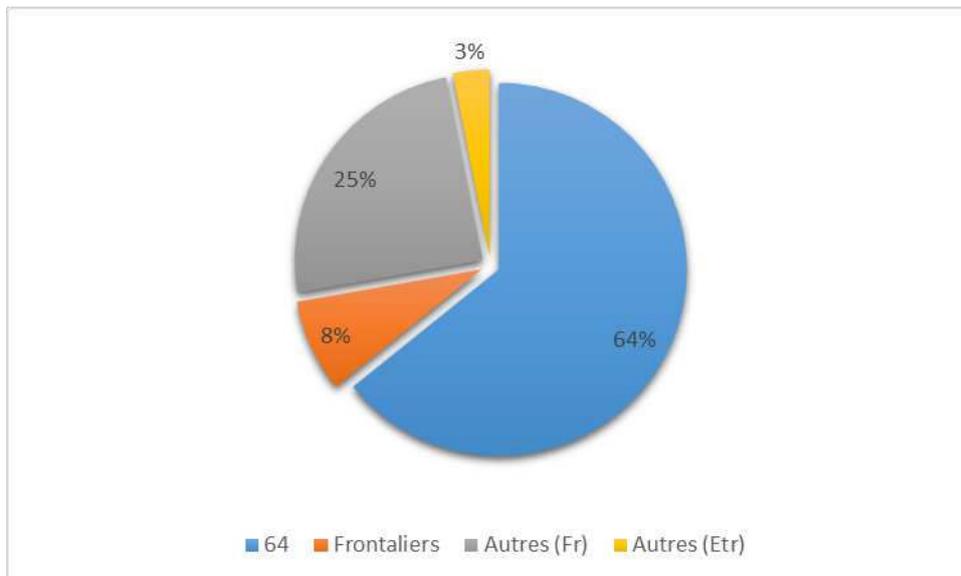
Le niveau de captures joue un rôle important sur l'acquisition d'une CPMA Migrateurs.

Ainsi, la vente de CPMA Migrateurs a augmenté de manière non négligeable en 2016 par rapport à l'année dernière (+8%). **923 pêcheurs** ont ainsi acquis la CPMA Migrateurs durant la saison. Le même rebond avait été observé sur la saison 2004, elle aussi avec un niveau de captures bien supérieur à la moyenne. De même, les années de baisse des ventes (2009-2010) correspondent aux moins bonnes années en termes de capture.



*avant 2006, les pêcheurs devaient acquérir une taxe piscicole « grands salmonidés ».

Sur ces 923 acquéreurs de la CPMA Migrateurs, il convient de remarquer que **64%** d'entre eux sont des pêcheurs **résidents** des Pyrénées-Atlantiques, **8%** des résidents des départements limitrophes (Landes et Hautes Pyrénées) que l'on peut généralement considérer comme des « excursionnistes » (c'est-à-dire, comme pour les résidents du département, faisant l'aller-retour dans la journée pour venir pêcher).



Enfin, proportion non négligeable, **36% d'entre eux proviennent de départements autres ou de l'étranger**. Il s'agit le plus souvent de ce que l'on peut qualifier de « touristes » (pêcheur passant au moins une nuit en dehors de son domicile)

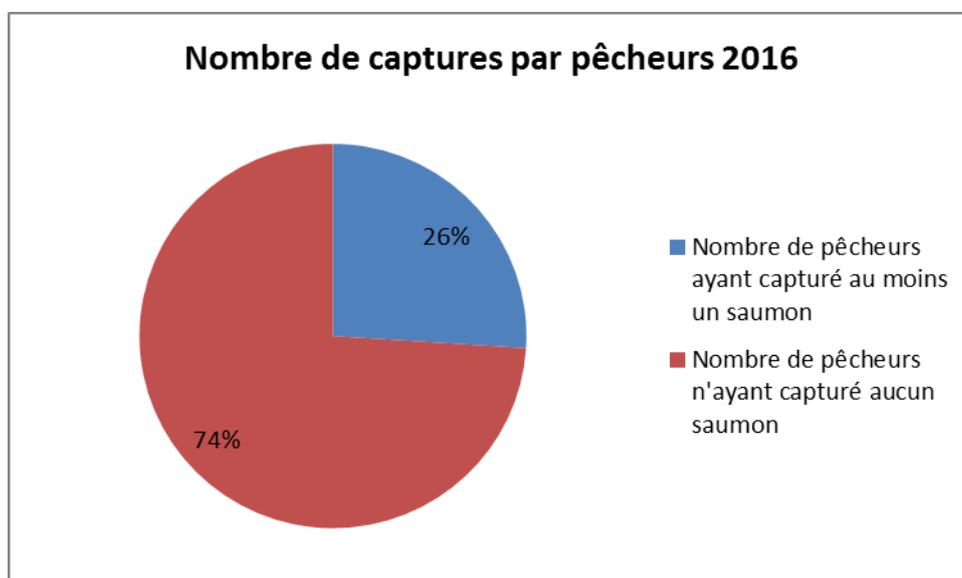
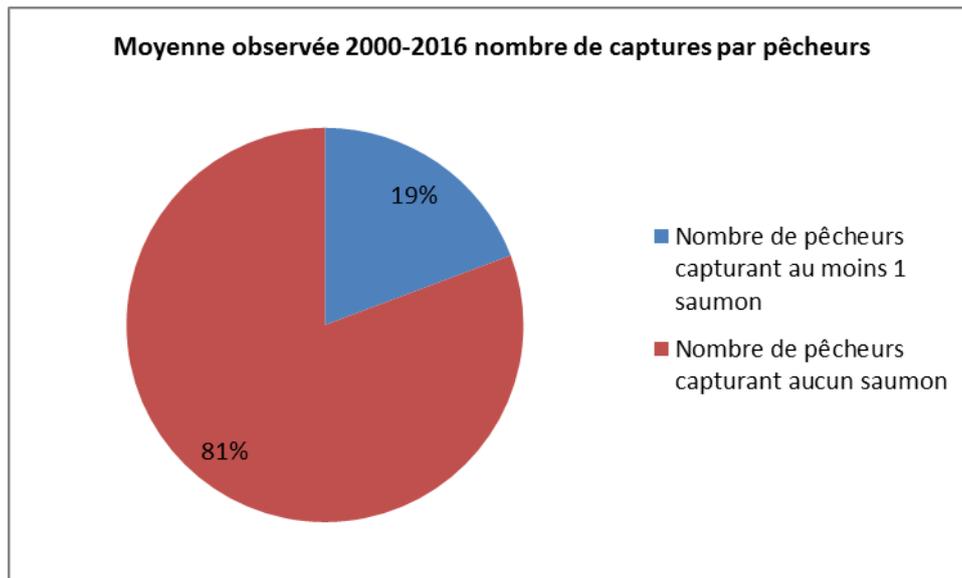
Par ailleurs, il est important d'ajouter aux 923 pêcheurs ayant acquis la CPMA dans les Pyrénées-Atlantiques :

- Les pêcheurs ayant acquis cette même CPMA dans le département des Landes. Soit 45 pêcheurs pour l'année 2016.
- Les pêcheurs ayant acquis cette même CPMA dans des départements où la pêche des salmonidés migrateurs est autorisée (principalement les départements bretons). Il est plus difficile d'estimer leur nombre, mais au regard des CPMA vendues dans ces départements ainsi que la proportion de ces pêcheurs ayant capturé des saumons dans les Pyrénées-Atlantiques laissent à penser qu'ils sont environ une trentaine.

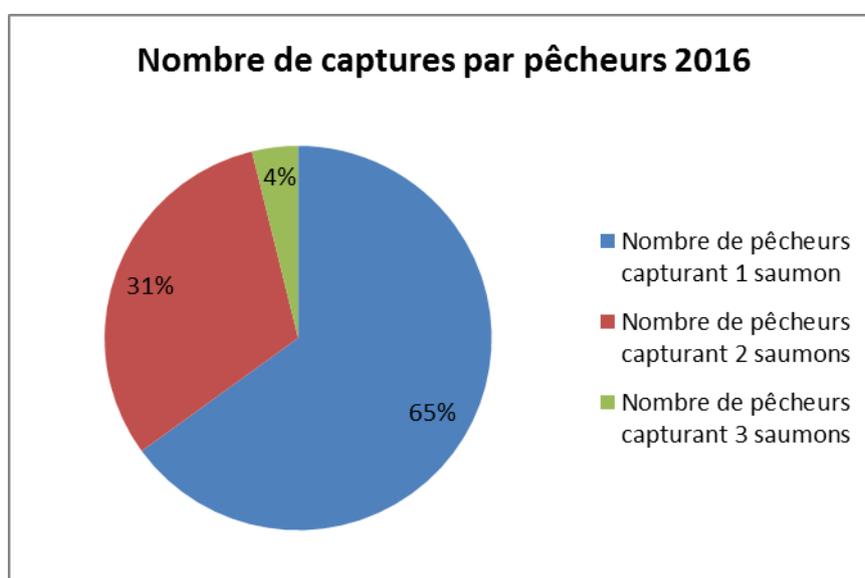
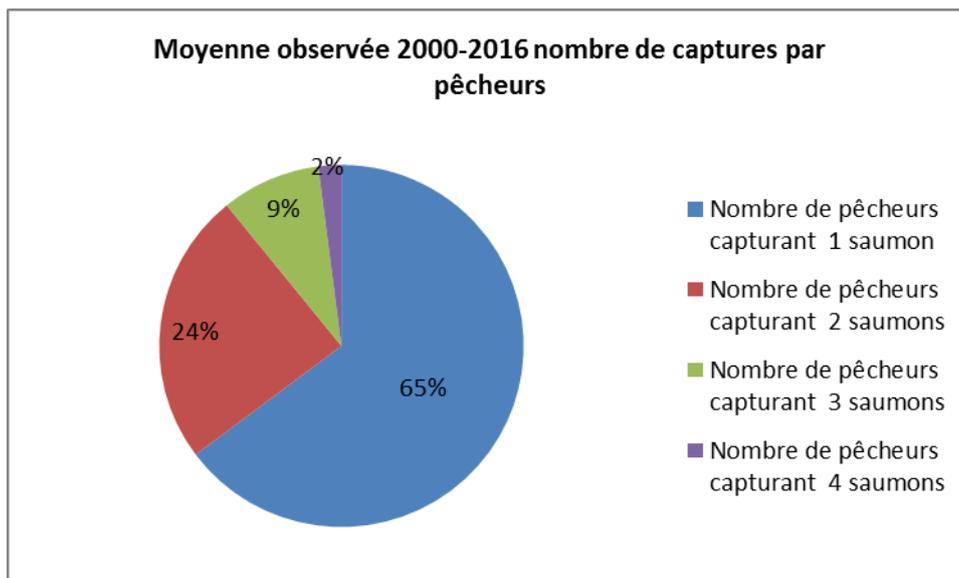
Au total, les pêcheurs ayant consacré une sortie saumon durant l'année 2016 peuvent être estimés à un peu plus de 1000.

Captures par pêcheur

Durant la saison 2016 près de **26% des pêcheurs ont capturé au moins un saumon !** Cette proportion est bien supérieure à la moyenne observée ces seize dernières années (19% des pêcheurs capturant au moins un saumon).



Autre donnée nouvelle, la proportion de pêcheurs ayant capturé 2 ou 3 saumons est différente de ce qui est observé habituellement : elle est supérieure pour les pêcheurs ayant capturé 2 saumons en 2016 mais inférieure pour ceux en ayant capturé 3.



Par ailleurs, il est possible de réaliser une estimation du nombre de jours de pêche au saumon dans les Pyrénées-Atlantiques grâce aux données extraites de l'enquête réalisée en 2013 auprès de 200 pêcheurs.

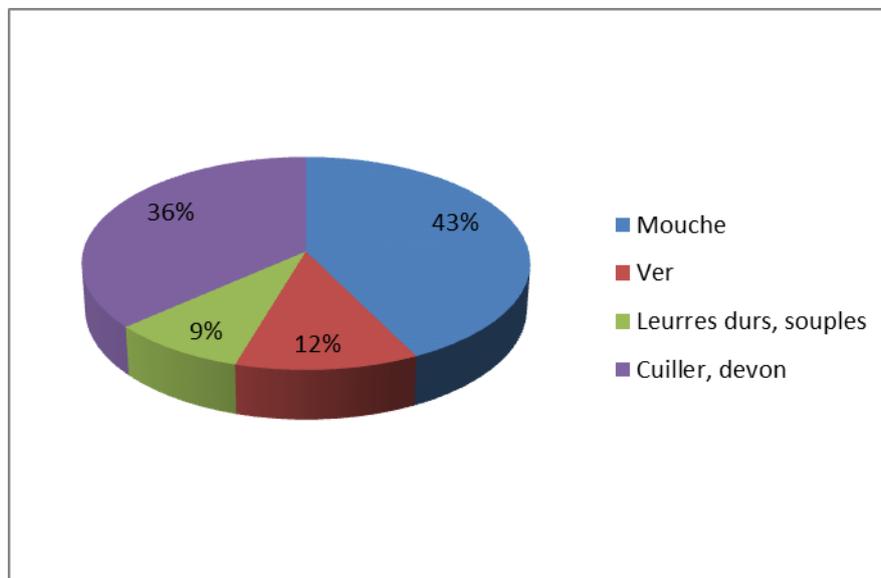
Cette enquête avait permis de définir les profils de pêcheurs en fonction de leur temps de pêche. Une répartition somme toute très équilibrée :

- Les « **rares** », généralement des touristes effectuant moins de 6 sorties par an. Soit environ 32 % des pêcheurs.
- Les « **occasionnels** », composés de touristes et locaux, effectuant une sortie par mois au moins. Soit environ 20% des pêcheurs.
- Les « **réguliers** », composés principalement de locaux, effectuant une sortie par semaine environ. Soit environ 25% des pêcheurs.
- Les très « **assidus** », composés exclusivement de locaux, effectuant au moins 2 sorties par semaine (et généralement plus). Soit environ 23% des pêcheurs.

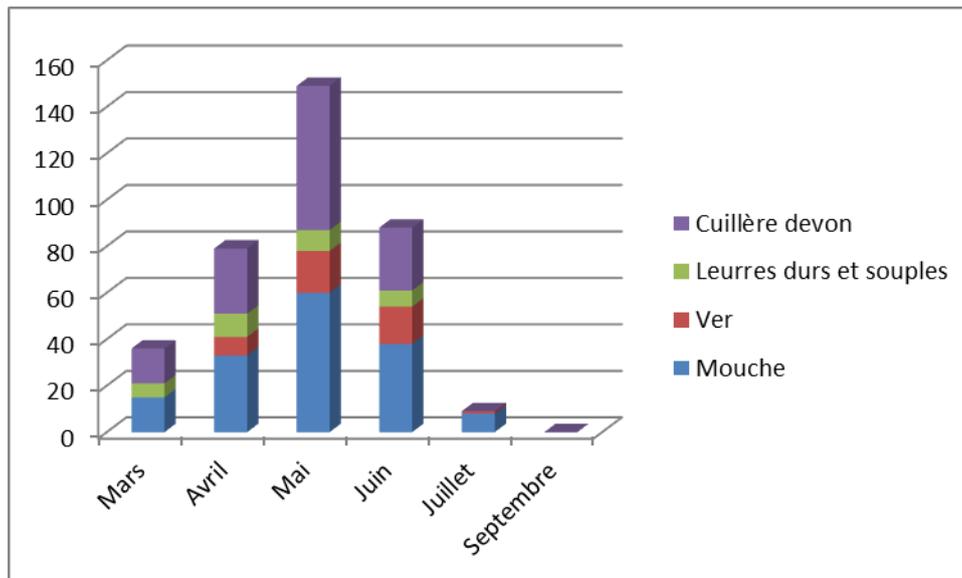
En fonction des données indiquées dans l'enquête, on peut ainsi estimer le total de sorties de pêche (durée moyenne de 4h/sortie) en 2016 à un peu plus de **28700** (valeur en augmentation par rapport à la saison 2015).

TECHNIQUES DE PECHE

Durant cette saison 2016, 45% des captures ont été réalisées aux leurres (cuillère, devon, leurre dur ou souple), proportion en augmentation ces dernières années au détriment de la pêche aux appâts naturels (ver). Enfin, la pêche à la mouche est également bien représentée (43% des captures par cette technique), plutôt conforme à ce qui a été observée ces dernières années.



Les restrictions réglementaires quant aux techniques de pêche autorisées ou non, en fonction des périodes, ont en toute logique des effets puisque les proportions évoluent au fil de la saison comme le démontre le graphique ci-après.



REMISE A L'EAU DES SAUMONS CAPTURES A LA LIGNE

La Fédération des Pyrénées-Atlantiques pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique s'est engagée en 2015 dans l'amélioration des connaissances sur la remise à l'eau des saumons capturés sur les cours d'eau autorisés des Pyrénées-Atlantiques. Face à l'effondrement global des stocks de saumon atlantique depuis plus de 40 ans et le développement de cette pratique dans le département depuis quelques années, il devenait nécessaire d'accroître les connaissances sur le sujet.

Outre l'analyse bibliographique des études réalisées en la matière, ayant fait l'objet d'un stage M1 de 6 mois, la Fédération a mis en place un formulaire à disposition des pêcheurs de saumon ayant remis à l'eau un saumon capturé à la ligne. Ce formulaire était disponible sur le site internet de la Fédération à la page <http://www.federation-peche64.fr/no-kill-saumon/>

Le lien a été diffusé par le biais d'une campagne d'emailing massif au mois de mars ainsi que sur les réseaux sociaux.

Le formulaire mis en place était rempli par les pêcheurs eux-mêmes et ne revêtait pas d'un caractère obligatoire. Aussi, les chiffres présentés ci-après ne tiennent compte que des formulaires remplis et ne tiennent sans doute pas compte de la réalité (saumons ayant été relâchés mais informations non divulguées).

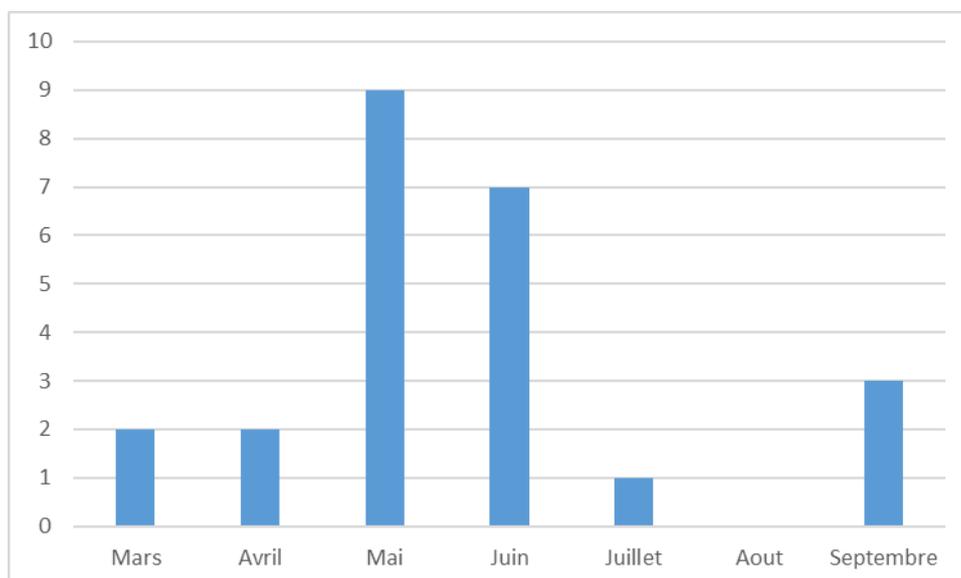
Total des captures remises à l'eau

Au total, en 2016, **24 saumons** ont été déclarés sur le formulaire en ligne comme ayant été remis à l'eau. Cette pratique semble ainsi représenter environ **7% des poissons capturés en 2016**.

Cours d'eau	Nombre de saumons remis à l'eau
Gave d'Oloron	22
Saison	2
TOTAL	24

La répartition des poissons remis à l'eau en fonction des cours d'eau est conforme à ce que l'on peut observer sur la base de données de déclaration de capture (l'essentiel des poissons capturés puis remis à l'eau le sont sur le gave d'Oloron). Rappelons à cette occasion que le formulaire mis en place avait pour but de couvrir toutes les remises à l'eau potentielles y compris les « accidentelles » (poisson capturé mais non recherché).

Evolution des captures remises à l'eau durant la saison



Sans surprise là non plus, l'évolution des saumons remis à l'eau suit celle des déclarations de capture. Une différence cependant avec **un nombre de saumons capturés et remis à l'eau au mois de septembre supérieur aux saumons déclarés et conservés !**

Typologie des poissons remis à l'eau

Comme pour l'ensemble des captures sur les différents cours d'eau autorisés, la majeure partie des captures remises à l'eau se concentrent sur des saumons de Plusieurs Hivers de Mer : **la taille moyenne est ainsi de 82 cm.**

A noter que quelles que soient la période de captures et remises à l'eau, les tailles de saumons ne varient pas ou très peu. La période pré-automnale ne fait pas apparaître par exemple des captures majoritaires de castillons :

Conditions de remise à l'eau

Il est à noter que parmi les saumons déclarés remis à l'eau, **8% l'ont été suite à une capture accidentelle (soit deux captures)**.

Par ailleurs, même si le jugement peut sembler subjectif, les pêcheurs étaient interrogés sur l'état du poisson au moment de sa remise à l'eau.

Ils ont ainsi observé que la **grande majorité des poissons étaient repartis sans aucune difficulté (79% des poissons remis à l'eau) et 19% étaient repartis calmement (en nageant lentement)**. Malgré tout, sur quatre de ces poissons ont été relevé des traces de morsures superficielles.

